

Produit par l'ACEF Montérégie-est



GRANBY

450 375-1443

SAINT-HYACINTHE

450 252-0808

SOREL-TRACY

450 908-0929



www.acefmonteregie-est.com

Financé par l'Office de protection du consommateur

Office
de la protection
du consommateur

Québec



Comme locataire



1 : **Je parle** du problème avec mon propriétaire et je prends en note la **date**.



2 : **J'écris** au propriétaire.

L'ACEF ou un organisme en logement peut m'aider à écrire au propriétaire pour expliquer le problème et proposer une solution. C'est ce qu'on appelle une **mise en demeure**



3 : Si mon propriétaire refuse ma solution, **j'ouvre un dossier** à la Régie du logement pour demander à un régisseur (juge) comment régler le problème.



4 : Audition à la Régie du logement.
Je me prépare à montrer des preuves du problème au régisseur (juge).

FAIRE RESPECTER MES DROITS

Comme consommateur



1 : **Je parle** au gérant ou à un supérieur du problème.



2 : **J'écris** au commerçant et au fabricant.

L'ACEF peut m'aider à écrire une lettre pour expliquer le problème et proposer une solution. C'est ce qu'on appelle une **mise en demeure**.

* Je peux appeler l'Office de Protection du Consommateur pour vérifier si le commerçant est inscrit à **PARLe** pour trouver une solution sans passer par les Petites créances: 1 800 672-2556

3 : **J'ouvre un dossier** aux Petites créances si la solution que je propose coûte moins de 15 000\$.

4 : **Je me prépare** à montrer des preuves du problème au juge.



AIDE-MÉMOIRE

Contenu d'une mise en demeure

Date et ville Au moment où j'écris la mise en demeure.	<input type="checkbox"/>
Texte « sans préjudice » ou « sous toute réserve » Pour pouvoir ajouter des informations si on va en cour ou à la Régie du logement.	<input type="checkbox"/>
Mon adresse Adresse postale complète.	<input type="checkbox"/>
Destinataire L'adresse de celui à qui j'envoie la mise en demeure Adresse postale complète.	<input type="checkbox"/>
Problème Seulement des choses que je peux voir, entendre, toucher ou sentir.	<input type="checkbox"/>
Articles de loi impliqués Ce qui, dans la loi, dit que c'est un problème.	<input type="checkbox"/>
Solutions que je propose Solutions réalistes que l'autre risque d'accepter.	<input type="checkbox"/>
Délai pour réagir Entre 24 heures et 10 jours, selon l'urgence d'agir.	<input type="checkbox"/>
Démarche suivante Ce qui sera fait pour faire valoir mes droits, si le problème continue après le délai. Par exemple : ouvrir un dossier à la Régie du logement ou aux Petites créances.	<input type="checkbox"/>
Ma signature Avec la date et la ville à côté.	<input type="checkbox"/>